



## PROCES-VERBAL de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 15 juin 2011

Présidence :	M. Christophe Tornare, Syndic (M. le Président)
Secrétaire :	Mme Murielle Gilly
Scrutateurs :	M. Pierre Justin Morard et M. François Barras
Présents:	39 citoyennes et citoyens (actifs) 1 personne externe
Lieu :	Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Personnes excusées :	11

---

A 20h00, **M. Christophe Tornare, Syndic**, souhaite la bienvenue et rappelle que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les Communes, par insertion dans la Feuille Officielle no. 22 du 3 juin 2011, par un tout ménage et affichage au pilier public, le bulletin communal faisant office de convocation.

La liste des noms des personnes excusées est lue et les deux scrutateurs son nommés, à savoir M. Pierre Justin Morard et M. François Barras.

Il est précisé que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du PV, chaque intervenant est prié de donner son nom.

### **Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 avril 2011  
(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal)
  2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, période législative 2011-2016
  3. Nomination des commissions par l'Assemblée communale :
    - Commission financière
    - Commission de l'urbanisme et de l'énergie
    - Commission de naturalisation
  4. Délégations de compétence au Conseil communal (10 LCo) :
    - Transactions mobilières et immobilières, constitution de droits réels limités pour un montant maximal annuel de Fr. 50'000.-
    - Dépenses annuelles extraordinaires de Fr. 20'000.-
  5. Informations du Conseil communal
  6. Divers
-

Le tractanda est passé en revue, comme il n'y a pas de remarques, M. le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur son contenu.

---

**Le tractanda n'appelle aucune remarque et est donc approuvé.**

---

**1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 avril 2011 :**

Le PV n'est pas lu, car il a été publié dans le bulletin communal. Celui-ci n'ayant suscité aucune remarque, il est soumis au vote.

---

**Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.**

---

**2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, période législative 2011-2016 :**

M. le Président précise qu'il y a le choix entre deux modes de convocation des assemblées communales, en sus de l'avis dans la feuille officielle, à savoir, par convocation individuelle ou par envoi postal du bulletin communal (tout ménage). Le Conseil communal suggère de maintenir la forme actuelle qui est la convocation en tout ménage et demande à l'Assemblée de passer au vote.

---

**Le mode de convocation des assemblées communales par envoi du bulletin communal (tout ménage) est approuvé à l'unanimité.**

---

**3. Nomination des commissions par l'Assemblée communale – Législature 2011-2016 :**

M. le Président précise qu'il y aura une énumération des candidats, suivie d'une proposition d'élection en bloc (avec possibilité d'une élection individuelle pour chaque commission), puis il sera procédé à l'élection proprement dite.

**Commission financière :**

Les 5 membres actuellement en poste se représentent, à savoir : **M. Pierre Broye, M. Georges Clément, M. Jean-Pierre Fragnière, M. John Lehmann** et **M. Jean-Claude Wyss**. Aucune autre candidature ne nous est parvenue.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent d'élire en bloc la commission financière 2011-2016 de lever la main. **L'élection en bloc est acceptée à l'unanimité**, l'Assemblée est invitée à passer au vote.

---

**Les membres de la Commission financière sont élus à l'unanimité.**

---

### Commission de l'urbanisme et de l'énergie :

M. le Président indique que l'on a proposé d'adjoindre « l'énergie » à l'urbanisme pour ne former qu'une seule commission qui se compose de 7 membres.

Les Conseillers communaux qui seront présents sont : **M. Jean-Claude Balmer, M. Yvan Maillard et M. Christophe Tornare**. La majorité de la commission devant être élue par l'Assemblée, les candidats suivant se représentent : **M. René Bifrare, M. Chris Gabriel, M. Luc Merian, M. Nicolas Messerli**. Aucune autre candidature ne nous est parvenue.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président propose d'élire en bloc la Commission de l'urbanisme et de l'énergie. **L'élection en bloc est acceptée à l'unanimité**, l'Assemblée est invitée à passer au vote.

---

**Les membres de la Commission de l'urbanisme et de l'énergie sont élus à l'unanimité.**

---

M. Antoine Gremaud (conseiller communal de la législature précédente) est chaleureusement remercié pour les années de dévouement passées au sein de cette commission. Son remplaçant est M. Yvan Maillard.

### Commission de naturalisation :

La Commission de naturalisation se compose de 5 membres, elle est en principe appelée à donner son préavis au Conseil communal pour les dossiers de naturalisation. Bien qu'elle n'ait pas été très souvent sollicitée lors de la dernière législature, la loi nous demande de la maintenir.

Les candidats qui se représentent sont : **Mme Valérie Progin, M. Gérard Bernet, M. Jacques Brouwer, M. Michel Grangier**.

La candidature complémentaire que nous avons reçue est celle de **M. François Kilchoer** (marié, père de 2 enfants en études supérieures, enseignant en informatique à l'école d'Ingénieur de Fribourg).

M. le Président remercie M. Kilchoer et demande à celles et ceux qui acceptent d'élire en bloc la commission de naturalisation de lever la main. **L'élection en bloc est acceptée à l'unanimité**, l'Assemblée est invitée à passer au vote.

---

**Les membres de la Commission de naturalisation sont élus à l'unanimité.**

---

### **4. Délégations de compétence au Conseil communal (10 LCo) :**

M. Le Président indique que par rapport à la précédente législature, une nouvelle délégation de compétence a été ajoutée, elle concerne les transactions mobilières et immobilières, constitution de droits réels limités pour un montant maximal annuel de Fr. 50'000.-. Elle engloberait, entre autre, les petites parcelles vendues aux abords de routes ou accès.

Celles et ceux qui approuvent cette délégation de compétence en matière de transactions mobilières et immobilières et constitution de droits réels limités sont invités à lever la main. (A noter que le Conseil communal ne peut pas voter et se donner une compétence).

---

**La délégation de compétence pour transactions mobilières et immobilières de Fr. 50'000.- est approuvée par 31 oui et 1 abstention.**

---

M. le Président demande l'approbation pour délégation de compétence de dépenses annuelles extraordinaires de Fr. 20'000.-, il précise que ceci prévalait à la dernière législature, permettant de faire passer des petites dépenses et « d'avoir les mains un peu plus libres », ceci n'excluant toutefois pas le devoir de rendre des comptes lors des prochaines assemblées. Il invite l'Assemblée à passer au vote.

---

**La délégation de compétence pour dépenses annuelles extraordinaires de Fr. 20'000.- est approuvée à l'unanimité.**

---

### **5. Informations du Conseil communal :**

Commission HAP : M. le Président indique que le Conseil communal a décidé de créer une Commission ad hoc spécifique à la rénovation de la HAP et qu'un courrier a été adressé aux sociétés locales, afin de présenter une personne intéressée à intégrer cette commission. Elle sera constituée en principe cet été par le Conseil communal. Un projet de la transformation de la HAP sera par la suite soumis à l'assemblée.

Commission scolaire : La Commission scolaire a été élue par le Conseil communal. Sa composition est la suivante : **M. Olivier Schmutz, Mme Erica Savary, M. Pierre Justin Morard, Mme Rachel Gaillard (Présidente), Mme Marjorie Gross, Mme Muriel Gobet (Secrétaire) et Mme Marie-Claire Fragnière (Conseillère communale).**

Nouvel employé communal : Le tour est venu de souhaiter la bienvenue et de présenter **M. Alexandre Mathys**, employé communal nommé par le Conseil communal et qui rentrera officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> août. Un bref aperçu de son CV ainsi qu'un résumé de son parcours sont donnés. M. Mathys est chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

### **6. Divers :**

Mme Erica Savary fait une remarque en lien avec la Commission scolaire et mentionne qu'il va falloir fermer une classe à la rentrée scolaire car il va manquer 2 élèves pour maintenir 8 classes au lieu de 7. Ceci rendra difficile la répartition des classes, avec des degrés mélangés et des effectifs de 24 à 25 élèves. Pour la Direction de l'Institution publique (DICS) le quota d'élèves à atteindre d'ici au 20 juin est de 150. Un article concernant la commune de Siviriez, récemment paru dans un journal local, a révélé qu'il est possible à une commune d'ouvrir une classe à ses frais, le salaire de l'enseignant étant à sa charge. A Pont-en-Ogoz, le matériel et les locaux sont à disposition. Il n'y a que peu d'enseignants disponibles pour l'école primaire, du fait également que la HEC propose des formations aux jeunes, privilégiant le niveau du collège (salaire plus élevé pour moins d'heure). Une réflexion est faite quant à la qualité de vie des enseignants du cercle scolaire, car en raison des exigences actuelles, la limite est proche. Elle ajoute que la demande est parvenue très tardivement et qu'il s'avère important d'en parler à l'assemblée afin de sensibiliser les parents et de montrer la volonté de trouver des solutions.

M. le Président confirme qu'une demande de rouvrir une classe pour une année est arrivée sur la table du Conseil, cette semaine, et que des recherches dans ce sens ont été faites. Mme Marie-Claire Fragnière, Conseillère communale, ajoute avoir reçu confirmation de la DICS que la commune pourrait engager un professeur à sa charge. Le coût moyen serait de Fr. 140'000.- et en cas d'accident ou de maladie, le remplacement de l'enseignant serait entièrement à la charge de la commune.

Si en cours d'année des enfants venaient à se joindre aux classes, permettant d'atteindre le quota de 150 élèves, la DICS n'entrerait toutefois pas en matière sous l'angle financier. A noter que la DICS conserve un droit de regard sur la personne engagée.

M. le Président ajoute que le Conseil communal était parti du principe qu'une classe serait fermée et qu'il y a un problème de procédure, le Conseil n'ayant pas la compétence financière pour engager un enseignant pour une telle somme, même en cas de répartition sur les années 2011 et 2012. Il serait également nécessaire de reconvoquer une assemblée communale seulement pour voter cet objet, ce qui n'est pas possible en raison de la date butoir du 20 juin, fixée par la DICS.

L'Assemblée est également informée que la commune de Sorens a approché notre commune pour une éventuelle fusion des cercles scolaires. Ceci n'est pas réaliste pour la rentrée 2011, mais pourrait permettre dans un proche avenir de dispatcher les élèves sur 4 sites.

M. Chris Gabriel demande si des familles avec enfants prévoient de s'établir prochainement dans la commune, ce qui permettrait d'arriver au quota. Mme Marie-Claire Fragnière confirme avoir fait toutes les démarches nécessaires dans ce sens, à noter que des départs sont également possibles.

M. François Kilchoer voudrait savoir s'il s'agit d'un problème récurrent, avec ouverture d'une classe une année, puis fermeture, celle d'après. Ne pourrait-on pas convaincre la DICS pour une vision à plus long terme, sur 3 ans par exemple. M. le Président répond qu'en raison de bases légales cela n'est pas possible. Il pourrait toutefois y avoir une classe enfantine supplémentaire à l'école d'Avry, cet automne, avec des enfants de Pont-en-Ogoz et de Sorens. Ce projet est en bonne voie mais il n'est pas définitif, les coûts devraient être pris en charge par la DICS.

En relation avec la commune de Siviriez, M. François Barras précise que Fribourg est le premier endroit où des enseignants ont été engagés par la commune, peut-être en raison de davantage de problèmes d'intégration et aussi afin de substituer une personne malade où il s'avérait difficile de trouver quelqu'un sur le marché. Si chaque petite commune de la taille de Pont-en-Ogoz prenait un professeur supplémentaire à sa charge, l'hypothèse est émise que la DICS « pourrait se laver les mains ». Même si cela est difficile pour les enfants, il est important de s'en tenir à une règle et ne pas rentrer dans ce jeu-là, car si aujourd'hui c'est Siviriez, demain ce sera une autre commune. Le Conseil communal prend note de la remarque.

M. Michel Morard demande au Conseil communal s'il est favorable à prendre un instituteur supplémentaire pour s'occuper des enfants de la commune. M. le Président répond que l'ancien Conseil savait qu'en dessous du seuil requis une classe serait fermée. Le professeur qui a été engagé, l'a été pour une année, en toute connaissance de cause.

M. Michel Morard aborde le sujet de l'épuration à Gumefens et fait la remarque qu'en ce qui concerne le ruisseau ses courriers restent sans réponse et que personne ne bouge, il est prêt à contacter la presse si cela continue. M. le Président répond que les propos sont faux et passe la parole à M. Jean-Claude Balmer, Conseiller communal, lequel précise qu'il s'agit d'un problème de raccordement à Gumefens, que celui-ci n'est pas délaissé. Le courrier adressé la semaine dernière précisait que le but était de combiner les travaux de Gumefens avec la mise en séparatif du quartier des Planchettes, afin d'éviter des coûts supplémentaires pour la Commune. Les travaux seront réalisés fin juin, début juillet, comme prévu.

M. Michel Morard précise qu'en 1982 il a été obligé d'installer une fosse sceptique, que quelques années plus tard il y a eu obligation de se raccorder à l'épuration et de payer des taxes annuelles alors qu'il n'y a pas une goutte d'eau qui va à l'épuration. Il demande à ce que les taxes lui soient remboursées et que ce problème soit pris au sérieux. M. le Président en prend note et mentionne que les taxes de bases sont dues simplement du fait de la zone à bâtir, que ce soit construit ou non, et qu'il y ait des écoulements ou pas. Le Conseil communal actuel fait ce qu'il faut pour que les travaux soient entrepris comme déjà annoncé.

M. Pierre Justin Morard ajoute que dans son premier courrier adressé à la commune il y avait un rapport d'expert, et qu'on l'a fait passer pour « un menteur ». Il a par la suite été prouvé que du papier wc, des déchets et excréments ont été trouvés dans le ruisseau, qu'il s'agit-là d'un problème de santé publique. Il fait circuler une photo afin que l'assemblée puisse constater. M. le Président confirme que les travaux vont être faits dans les meilleurs délais et en fonction du calendrier de l'entreprise que l'on ne peut influencer. M. Pierre Justin Morard ajoute qu'il est dommage que le collecteur en unitaire incriminé croise un collecteur d'épuration à 60cm et qu'une solution provisoire n'ait pas été trouvée.

Mme Laurence Conus Castella revient sur le thème de l'engagement d'un enseignant pour une année, précisant que ce n'est pas la commune qui a pris la décision. C'est la DICS qui met les postes au concours et qui a décidé de l'octroi d'un poste pour une année seulement, en se basant sur des tableaux indiquant une diminution des effectifs. La DICS a pris cette décision en dépit du souhait de la commune d'engager un enseignant à plus long terme.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président remercie l'Assemblée et les membres des différentes commissions qui se mettent à disposition de la commune, il propose de partager le verre de l'amitié et clôt la séance à 20h45.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 juillet 2011.

La secrétaire



Murielle Gilly



Le Vice - Syndic



Jean-Claude Balmer

Approuvé par l'Assemblée communale du \_\_\_\_\_.

La secrétaire

Murielle Gilly

Le Syndic

Christophe Tornare